



Rapport relatif au préavis municipal n°25-41 – Sécurisation des abords de l'école

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 360'000.— hors taxes pour la réalisation de travaux de sécurisation des abords de l'école du Grand-Pré, située dans un secteur à forte mixité d'usages : scolaire, résidentiel, commercial et sportif.

Le périmètre concerné englobe la rue du Grand-Pré, la route d'Eysins, ainsi que le chemin des Sports. Le projet vise à améliorer la sécurité des élèves (petits, moyens et grands), des parents d'élèves, des clients et fournisseurs de l'épicerie, ainsi que des usagers du centre sportif.

La commission des travaux s'est réunie à plusieurs reprises et a eu de nombreux échanges avec la Municipalité concernant ce projet.

Sur le fond, ce projet constitue à l'évidence un sujet important mais relativement complexe à résoudre en raison du cumul des flux entre les différents utilisateurs du secteur, qui parfois se concentrent aux mêmes horaires (par exemple, livraison de l'épicerie et arrivée des élèves à l'école). De même, la présence de différentes catégories d'enfants, avec des niveaux d'autonomie très variés (de la crèche avec poussettes et maxicosi jusqu'aux enfants autonomes qui prennent le bus), amène à devoir gérer une multiplicité de situations.

Enfin, de manière générale, ce concept de sécurité se trouve contraint par deux grands projets en cours d'étude : la zone de loisirs et la transformation du centre communal, qui nécessiteront également à terme de repenser les abords. Cet élément a longuement fait hésiter la commission proposer un report complet du projet pour l'incorporer dans les deux autres précités mais il est apparu que s'agissant de la sécurité d'enfants attendre et continuer à prendre des risques n'était pas raisonnable.

2. Objectifs et mesures prévues

Les objectifs du projet précisé dans le préavis sont les suivants :

• Renforcer la sécurité piétonne, notamment aux heures scolaires



Crans, le 3 juin 2025

- Ségréger les différents flux d'usagers, afin de limiter les conflits d'usage
- Réorganiser les cheminements piétons, avec des trottoirs continus et sécurisés
- Réaménager les zones de dépose-minute
- Sécuriser les arrêts de bus et les traversées piétonnes.
- Signaliser les risques liés à la présence d'enfants dans le périmètre

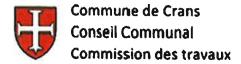
Parmi les aménagements projetés :

- Création de passages piétons sécurisés et surélevés ;
- Réaménagement de trottoirs ;
- Modération de la vitesse ;
- Réorganisation des accès pour les véhicules de livraison et les services d'urgence;
- Repositionnement de l'arrêt de bus pour une meilleure fluidité.

Les travaux sont planifiés durant l'été 2025, afin de minimiser l'impact sur la vie scolaire et sportive.

3. Structure du projet municipal

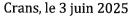
Le concept proposé par la Municipalité est articulé autour de trois projets distincts sur trois périmètres/zones pouvant être dissociés. Ils sont d'ailleurs traités séparément dans le préavis



On peut visualiser ces 3 sous projets dans le plan ci-dessous qui identifie les 3 zones.



- Zone 1: Dans le préavis : Aménagement complémentaire côté Grand-Pré 23, devisé à CHF 28'905.
- Zone 2 : Dans le préavis : Aménagement parking côté école (secteur A), devisé à CHF 156'600.-;
- Zone 3 : Dans le préavis : Aménagement Chemin des Sports (secteur D), devisé à CHF 103'500.—.





4. Position de la commission

Après un examen approfondi, la commission n'est pas convaincue, pour les raisons qui seront développées ci-après, par les propositions relatives à la zone 1 (Grand-Pré 23) et à la zone 3 (Chemin des Sports secteur D). N'aillant pas la possibilité de modifier directement le préavis pour des questions de compétences municipales, elle propose de renvoyer ces deux éléments à la Municipalité pour étude complémentaire avec des recommandations précises développée ci-dessous.

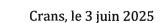
En revanche, la commission accepte sans modification le projet concernant la zone 2 (Aménagement parking côté école, secteur A), considérant qu'il répond de manière prioritaire et adéquate aux enjeux de sécurisation identifiés.

4.1 Recommandations pour la zone 1 (Grand-Pré 23)

La commission adhère à toutes les propositions faites dans ce secteur, mais elle estime que le projet présenté n'est pas complet.

En effet, les flux des véhicules de livraison (certes peu nombreux, mais actifs aux mêmes horaires que l'arrivée des enfants à l'école) devraient être traités de manière plus ambitieuse.

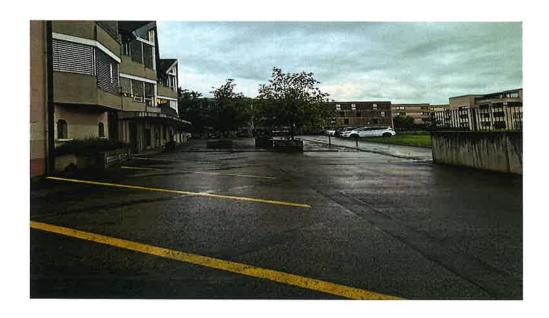
La commission propose d'étudier la mise en place d'un circuit en sens unique qui tournerait autour du bâtiment de l'ancienne poste (selon le plan joint), afin d'éviter les manœuvres de véhicules lourds sur le parking de l'école, qui génèrent des situations de danger.







Elle reconnaît que cette option impliquerait le **déplacement de la zone de repos du personnel de la crèche** (comme illustré sur la photo ci-dessous), mais estime que cette adaptation ne représente pas une contrainte insurmontable au regard du **gain de sécurité significatif** pour les enfants et les usagers du site.





4.2 Recommandation pour la zone 3 (Chemin des Sports secteur D)

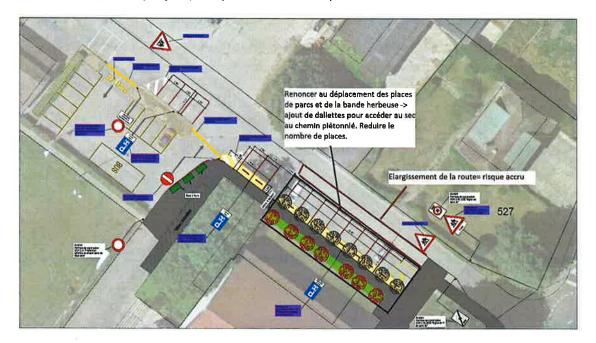
La commission estime que la suppression de la bande herbeuse pour agrandir les places longitudinales tout en élargissant la largeur de la voirie ne présente pas un rapport confort/risque suffisant.

Les coûts engendrés par la suppression de la bande herbeuse pour le déplacement des places de parcs en direction de la façade du centre sportif nous semblent important eu égard du gain de confort proposé. En effet, il serait possible d'obtenir **le même niveau de confort piétonnier** en ajoutant simplement des dallettes sur la bande herbeuse existant (photo jointe) pour rejoindre le chemin piétonnier, sans engager de transformation lourde de la voirie. Par ailleurs, la suppression de quelques places comme proposé par le préavis pour élargir l'espace entre les voitures permettrait d'augmenter le confort sans coûts important et sans impact paysager.





Au-delà de la perte paysagère liée à la suppression de la bande herbeuse et des arbres plantés, la commission exprime une crainte que l'élargissement de la voirie encourage une accélération des véhicules, ce qui irait à l'encontre même des objectifs de sécurisation et de modération du trafic initialement recherchés par le projet (voir plan ci-dessous).



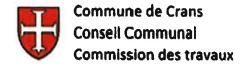
La commission propose de renoncer à ces travaux tout en conservant les autres éléments prévus dans ce secteur.

6. Conclusion

La commission des travaux tient à remercier chaleureusement la Municipalité pour la qualité de ses propositions ainsi que pour la richesse et la disponibilité des échanges qui ont eu lieu tout au long de l'examen de ce préavis.

Elle est pleinement consciente que les propositions de modifications et de renvois formulées dans le présent rapport entraîneront un **décalage dans la réalisation** d'une partie du projet, qui est en gestation depuis déjà trois ans.

Cependant, la commission estime qu'au final, la sécurité des enfants ainsi qu'une utilisation saine et rigoureuse des deniers publics justifient largement



Crans, le 3 juin 2025

ce délai supplémentaire, afin de garantir que les aménagements réalisés répondent pleinement aux enjeux identifiés et aux attentes de l'ensemble des usagers. En effet, les deux modifications proposées permettent d'augmenter la sécurité tout en baissant les coûts totaux du projet.

Elle souligne enfin que, conformément à l'approbation donnée sur le périmètre 2 (secteur A), il est souhaitable de **lancer immédiatement les travaux sur cette zone**, considérée comme le morceau le plus important et prioritaire des trois secteurs, afin de répondre rapidement aux besoins les plus urgents

Jacques Pelichet

Yves Cretegny

Ulrike Richardson

Jean-Christophe Pradervand



Gilles Pilloud Président